

**Communiqué
de presse**

20 novembre
2019

Electrification des flottes de bus : Enedis et Keolis collaborent au profit des Autorités Organisatrices de la Mobilité

Le 20 novembre 2019, à l'occasion du Salon des Maires, Enedis et Keolis signent un partenariat destiné à partager leurs expertises respectives afin d'accompagner les Autorités Organisatrices de la Mobilité qui souhaitent convertir leurs flottes de bus à l'électricité. Ce partenariat permettra d'innover et d'optimiser les systèmes de recharge de bus électriques et de faciliter leur intégration au réseau public de distribution dont Enedis est le gestionnaire.

Un contexte réglementaire en émergence

La Loi sur la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte (LTECV article 37) indique que les flottes de plus de 20 bus devront être remplacées par des bus à faibles émissions : 50% des bus renouvelés à partir du 1^{er} janvier 2020 et 100% des bus renouvelés à partir du 1^{er} janvier 2025.

Dans le même temps, les réglementations des Zones à Faibles Emissions (15 ZFE aujourd'hui en France) et des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) encouragent les Autorités Organisatrices de la Mobilité à faire le choix de l'équipement en bus électrique.

La mobilité électrique, une formidable opportunité pour la transition énergétique

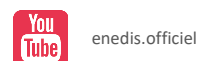
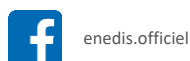
Face au changement climatique, un nombre croissant de villes partagent la vision d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Pour accompagner les Autorités Organisatrices de la Mobilité dans cette voie, Keolis, acteur de la transition énergétique, met au service des voyageurs des réseaux de transport public qu'il exploite son expertise dans le domaine des véhicules « propres » et à énergies alternatives au diesel, notamment électriques.

Enedis facilite l'essor de la mobilité électrique en co-construisant des solutions avec tous les opérateurs de mobilité afin de permettre le développement de la mobilité électrique à grande échelle, et contribuer ainsi à la transition énergétique.

Ce partenariat non exclusif est conforme aux missions de service public d'Enedis, qui dans ce cadre a vocation à intervenir au bénéfice de tout opérateur désigné par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Ce partenariat permettra, d'une part, à Keolis de proposer des solutions intégrant les impacts sur le réseau public de distribution et d'autre part, à Enedis d'être le plus en amont possible des solutions proposées et d'accompagner l'Autorité Organisatrice de la Mobilité dans sa décision.



Keolis et Enedis partagent leurs connaissances des systèmes de recharge de bus électriques

Enedis et Keolis souhaitent améliorer leur connaissance de l'impact de la mise en œuvre et de l'exploitation des systèmes de recharge de bus électriques sur le Réseau Public de Distribution. Ainsi, au travers de cette convention, les deux partenaires partagent leurs connaissances sur l'électromobilité et leurs retours d'expérience sur les projets existants. L'objectif est d'élaborer une vision commune sur les éléments clés de l'électrification des flottes de bus et d'optimiser les solutions de systèmes de recharge, au profit des Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Keolis et Enedis accompagnent les Autorités Organisatrices de la Mobilité dans leur conversion de flotte de bus à l'électricité

Enedis et Keolis pourront ensemble :

- aider les Autorités Organisatrices de la Mobilité dans leurs choix de transformation de flottes de bus,
- co-construire la solution de recharge (recharge en ligne, terminus ou dépôt), participer au pilotage du projet et mettre en œuvre les solutions de raccordement des infrastructures de recharge des bus.

A propos d'Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

A propos de Keolis

Pionnier dans le développement des transports publics, Keolis est le partenaire des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité partagée un levier d'attractivité et de vitalité pour leur territoire. Numéro 1 de l'exploitation de métro automatique et de tramway dans le monde, Keolis s'appuie sur une politique d'innovation soutenue et ouverte avec l'ensemble de ses partenaires et filiales - Kisio, EFFIA, Keolis Santé, Cykleo – pour renforcer son cœur de métier et développer de nouvelles offres de mobilité partagée innovantes et « sur-mesure » : trains, bus et cars, trolley bus, VTC collectifs, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, auto partage, navette autonome 100% électrique, téléphérique urbain... En France, Keolis est le n°2 du stationnement grâce à sa filiale EFFIA et le n°1 du transport sanitaire depuis la création de Keolis Santé en juillet 2017.

Détenu à 70% par SNCF et à 30% par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), le Groupe compte 65000 collaborateurs répartis dans 15 pays et a réalisé, en 2018, un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros. En 2018, 3,3 milliards de voyageurs ont utilisé un service de mobilité partagée proposé par Keolis.

* Keolis est historiquement présent en France et s'est développé en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, en Chine, au Danemark, au Qatar, aux Etats-Unis, en Inde, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, au Sénégal et en Suède.



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official

Enedis
34 Place des Corolles
92079 La Défense



CONTACTS
Service Presse Enedis
service-presse@enedis.fr

Céline Pasqualini
Directrice des relations médias
01 71 32 93 01
celine.pasqualini@keolis.com

Alexandre Poidevin
Responsable des relations médias
01 71 32 97 03
alexandre.poidevin@keolis.com